

Image not found or type unknown



Bonjour question au sujet d'une annulation d'achat d'une caravane

Par **Giselegisou**, le **16/06/2020** à **13:17**

Nous avons pris possession d'une caravane Xxxxxx le 13 juin d'une valeur de 27200 € après petite remise compte tenu de problèmes rencontrés depuis que nous l'avons problème d'électricité de moustiquaire d'accès à la literie etc... peut-on espérer se rétracter par rapport à cet achat merci beaucoup de bien vouloir nous donner cette réponse

Amicalement, *Anonymisation*

Par **Visiteur**, le **16/06/2020** à **13:33**

BONJOUR

Il serait important de préciser le mode d'achat... (magasin, domicile, à distance...), si le paiement total a déjà eu lieu et la date de l'offre préalable de crédit si tel est le cas.